

## 4 Rhétorique du matériel, corporéité et inégalité sociale.

### Une réflexion biopolitique sur les représentations du « phénomène du pillage » au Mali

par Cristiana Panella

#### **Abstract**

*Heritage studies recently moved from a material view of cultural heritage, based on the monopoly of the principle of visibility, towards a social dimension related to a biopolitical vision of heritization processes and its social actors. Such a vision involves two aspects examined in this paper: first, the evaluation of the principle of preservation in favor of one of interaction, and second, the objectification process of natural and social heritage landscapes. In this context, through the case of public discourse on the “looting” of cultural heritage in Mali, I analyze the “material rhetoric” and the dynamics of reification underlying the political construction of illegality.*

#### **Résumé**

*Au cours des dernières années, les ‘heritage studies’ sont passées d’une conception matérielle du patrimoine culturel, basée sur le monopole du principe de visibilité, à une dimension sociale répondant à une conception biopolitique des processus de « mise en patrimoine » et de ses acteurs. Celle-ci s’est orientée, entre autres, sur deux aspects analysés dans cette contribution, à savoir la remise en question du principe de préservation au bénéfice du principe d’interaction et les processus d’objectivation des paysages naturels et sociaux du patrimoine. Dans ce contexte, à travers le cas du discours public sur le « pillage » du patrimoine culturel au Mali, je propose une analyse de la « rhétorique du matériel » et des dynamiques de réification qui sous-tendent la construction politique de l’illégalité.*

#### INTRODUCTION

Dans cet article, je retrace les phases de la construction des sujets illégaux par l’Etat à travers le cas du discours public sur la protection du patrimoine culturel. En proposant le cas du Mali, j’essaie de montrer que le « phénomène du pillage » sous-tend des dynamiques de réification à travers ce qu’on a appelé la « rhétorique du matériel » (JOYCE 2002). Celle-ci implique une conception matérielle et visuelle du patrimoine culturel basée sur une approche auto-référentielle des objets qui efface les actes de production de ceux-ci, ainsi que les différentes temporalités qui accompagnent « the social life of (plundered) things » (PANELLA 2011) à travers les circuits de construction de la valeur (musées, marché de l’art, milieux académiques). Je propose ainsi une lecture

biopolitique<sup>15</sup> des processus de patrimonialisation suivant laquelle les actions et représentations individuelles sont confrontées à la gestion des sphères individuelles et collectives par les Etats souverains et au droit international. Celles-ci répondent à des politiques d’organisation sociale « dirigée », de discrimination et de coercition dans le but de représenter l’Etat et d’assurer son contrôle politique ainsi que le maintien de la propriété (FOUCAULT 2004). Dans le cas des paysans-fouilleurs de sites anciens, dont il est question dans cet article, la confrontation avec

15 Le mot ‘biopolitique’ est un néologisme créé par le philosophe politique Michel Foucault au milieu des années 1970 pour définir les rapports de pouvoir (‘biopouvoir’) entre l’Etat et les sujets individuels (FOUCAULT 2001, 2004).

l'Etat malien sous-tend un clivage entre le patrimoine matériel de la représentation étatique de l'héritage culturel et la dimension corporelle engagée dans les stratégies de survie physique et économique des fouilleurs ruraux. Dans ma démarche, je partage le concept de *body impolitic* proposé par Michael Herzfeld dans son analyse des rapports d'inégalité entre les artisans crétois et l'Etat grec. Vecteurs d'un patrimoine « corporel » considéré comme anti-moderne, ceux-ci ont été confrontés à une conception aseptique et mondialisée du patrimoine culturel soutenue par l'Etat grec répondant à une hiérarchie mondialisée de valeurs (HERZFELD 2004).

### MATÉRIALITÉ VERSUS CORPORALITÉ. NOUVELLES ORIENTATIONS DES REPRÉSENTATIONS DU PATRIMOINE CULTUREL

Après la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale, la matérialité a constitué le premier référent du patrimoine culturel (KIRSHENBLATT-GIMBLETT 2004) en s'imposant en raison de la nature juridique du concept de « bien culturel » par rapport au droit de propriété<sup>16</sup>. La visibilité du patrimoine en tant qu'entité tridimensionnelle est ainsi devenue une condition prioritaire dans la perception des objets reconnus comme 'patrimoine' en tant que 'biens'. La législation internationale contre le trafic illicite de biens culturels a certainement constitué un puissant vecteur des principes de traçabilité et de classement imbriqués dans la 'mise en patrimoine'. Le 5 décembre 1956, la Conférence Générale de l'Unesco adopte une Recommandation définissant la démarche de territorialisation des domaines archéologiques nationaux et les principes de réglementation des fouilles archéologiques<sup>17</sup>. A la fin des années 1960, l'Unesco entama une politique d'inventaire, de classement et, plus généralement, de muséalisation des cultures dites matérielles du monde, dont la première étape fut la Convention de 1970<sup>18</sup>. Ces projets d'inven-

taire étaient censés répondre à la nécessité de dresser des catégories précises d'objets touchés par la Convention et des listes de 'trésors nationaux'<sup>19</sup>, à la suite de l'acheminement croissant d'objets ethnographiques et archéologiques des pays africains vers les réseaux de vente internationaux. Ces mesures furent à la base de l'officialisation des politiques culturelles en Afrique subsaharienne au sein des démarches d'intégration nationale (GAUGUE 1997) et représentèrent, *de facto*, l'agrément d'une acception visuelle des produits culturels mis en patrimoine. Au cours des quinze dernières années, la Convention de 1970 a été flanquée par la Convention bilatérale d'interdiction d'exportation entre les Etats-Unis et un nombre encore restreint de pays d'Afrique et d'Amérique (Mali, Canada, Pérou, Guatemala, El Salvador), renouvelée depuis 1983 (**Convention on Cultural Property Implementation Act**), par la Convention Unidroit (1995) et, en Grande-Bretagne, par le *Dealing in Cultural Objects (Offences) Act* (2003).

Cet appareil juridique s'accompagna d'une construction conceptuelle caractérisée par une approche sotériologique du patrimoine culturel (STOCKOWSKI 2009) fondée sur le principe de pérennisation et de transmission des faits culturels. Cependant, au lieu de s'orienter sur les dynamiques de changement que le passage inter-générationnel de faits culturels incontestablement comporte, cette démarche a, plutôt, effacé la corporalité des actes de production qui sous-tendent la transmission des produits et des représentations culturels, aboutissant à une conception surannée de la culture et à la réification des actions humaines. D'après Laurent Lévi-Strauss, Chef de la Section du Patrimoine Matériel à l'Unesco, la Convention Patrimoine Mondial, jusqu'à maintenant axée sur une conception monumentaliste du patrimoine, serait en train de glisser vers une approche plus anthropologique (JOY 2011). Cependant, ces propos seraient éloquentes par rapport aux principes philosophiques, mais laconiques par rapport à leur mise en pratique (SINGH 2011 cité dans JOY 2011: 92)<sup>20</sup>. Bien que l'Unesco ait inséré, depuis 2001, les pratiques sociales dans la liste des « patrimoines culturels immatériels », celles-ci continuent d'être filtrées par le principe de visibilité<sup>21</sup>. La transmission des connaissances et la reproduction

16 Cette orientation s'est reflétée dans des outils juridiques tels que la Convention de La Haye de 1954, la Convention Unesco de 1970 et la Convention Unidroit de 1995.

17 Concernant l'affectation des trouvailles issues de fouilles : 'Chaque Etat membre devrait déterminer clairement les principes régissant sur son territoire l'affectation du produit des fouilles. Le produit des fouilles devrait être affecté, avant tout, à la constitution, dans les musées du pays dans lequel sont entreprises les fouilles, de collections complètes pleinement représentatives de la civilisation, de l'histoire et de l'art de ce pays [...]'. Unesco 1983. *Conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la protection du patrimoine culturel. Les ateliers de l'Unesco*, pp. 110–115.

18 Le 14 novembre 1970, la Conférence Générale de l'Unesco adopte la Convention 'concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites de biens culturels'. La Convention de 1970 est entrée en vigueur au Mali le 6 juillet 1987.

19 Unesco – Comité d'experts chargés d'étudier la question des risques encourus par les œuvres d'art (Bruxelles, 19-22 novembre 1973).

20 Traduction libre de l'auteur.

21 En octobre 2003, la *Convention for the Safeguarding of the Intangible Cultural Heritage* de l'Unesco définit les cultures 'immatérielles' comme "performing arts, social practices, rituals and festive events, knowledge and practices concerning nature and the universe, traditional craftsmanship". [http://www.unesco.org/culture/heritage/intangible/html\\_eng/index\\_en.shtml/](http://www.unesco.org/culture/heritage/intangible/html_eng/index_en.shtml/).

des ressources figuraient parmi les éléments constitutifs du patrimoine culturel établis au congrès de Turin en 2001<sup>22</sup>. Cependant, la dimension visuelle s'avère toujours prioritaire dans la conception des « cultures immatérielles », envisagées comme *natural places*, *oral tradition*, *oral poetry*, ou *wooden vernacular architecture* (DEACON *et al.* 2004), alors que le contenu de ses aspects sociaux demeure vague. Au moment où, lors du Congrès de Turin, l'on insérait les pratiques sociales parmi les éléments du patrimoine immatériel, la conférence d'Elche (Espagne), au cours de la même année, réitérait les principes d'unicité et d'exceptionnalité que sous-tend le critère de *outstanding values* comme conditions préalables à la candidature pour l'inscription dans la liste du patrimoine mondial immatériel<sup>23</sup>.

L'approche biopolitique du patrimoine culturel entraîne des *distinguo* aussi dans le concept de « différence », proposé par l'Unesco sous le terme, plus conciliant, de « diversité culturelle ». Celle-ci est envisagée comme un « ensemble d'interactions entre les cultures, appelées à se régénérer grâce à leurs capacités propres de dialogue et d'ouverture »<sup>24</sup>. Ce terme reflète la prétendue dimension universaliste du patrimoine prônée par le World Heritage Centre et estompe le jugement de valeur résidant dans le mot « différence » à travers l'apparente revendication du droit à la diversité. Les réactions des anthropologues à la définition de l'Unesco de « diversité culturelle » ont été nombreuses, aussi bien par rapport à la « politisation de la culture » (WRIGHT 1998; HYLLAND ERIKSEN 2001; NUTI 2005) qu'à la recherche de scénographisme qui sous-tend cette définition, dans le but de figer et circonscrire les faits culturels (NAS 2002). A ce propos, il est aisé de constater que les patrimoines scénographiques, dont les festivals et les villes-musée, constituent, en vertu du potentiel visuel de leur représentation, le fer de lance du patrimoine immatériel<sup>25</sup>.

Ces dernières années, les *heritage studies* ont remis en question la conception matérielle véhiculée

par l'Unesco en proposant une transition d'une approche basée sur la monumentalité vers une approche sociale du patrimoine culturel. Cette nouvelle vague, appelée *Critical Cultural Heritage*, s'est orientée sur les relations d'inégalité imbriquées dans la gestion et la représentation du patrimoine culturel, les auto-représentations locales du patrimoine et les usages de la mémoire (DE JONG & ROWLANDS 2008; BUTLER & ROWLANDS à paraître)<sup>26</sup>. L'on aboutit ainsi à une approche biopolitique des enjeux accompagnant l'appropriation matérielle et symbolique des objets, qui questionne notamment les dynamiques de corporéité, de mémoire sociale, les actes de production et les stratégies de survie. Dans ce créneau, l'on peut mentionner les travaux sur la réception « par le bas » de la culture matérielle (KARP *et al.* 2006; WITZ 2011) et les perspectives empiristes qui envisagent le corps humain en tant que détenteur d'un capital de « relations sociales de travail » (JACKSON & PALMER-JONES 1999). Cette définition est efficace dans la mesure où elle caractérise le corps humain en fonction de ses stratégies relationnelles dans un cadre de production. Dans cette perspective s'inscrit aussi l'approche praxéologique de Jean-Pierre Warnier englobant les dimensions sensorielle, affective et motrice du corps (WARNIER 2001), qui aboutit à une réflexion globale sur le rapport entre subjectivation, politique et culture matérielle (BAYART & WARNIER 2004). Ces approches suggèrent une vision plutôt fonctionnaliste du patrimoine où le principe de préservation qui sous-tend la raison d'être du concept de patrimoine est remplacé par un principe d'interaction à travers un glissement hiérarchique entre conservation et fonctionnalité, préservation et changement (LOULANSKY 2006). En particulier, la prise en compte des dynamiques de réception autochtones de la culture matérielle (KARP *et al.* 2006) et la représentation de la différence culturelle (SHERMAN 2008) comportent le fait de revoir les déclinaisons locales de l'Espace/Temps à travers le recours à la 'microhistoire', en particulier à la mémoire de l'espace (KIRSCH 2001; HARRISON 2004; FISHER & FEINMAN 2005; PANELLA 2012a). Dans le courant des années 1990, les sciences humaines ont commencé à approcher les fouilles clandestines comme un élément d'un contexte social de guerre et de survie économique (STALEY 1993; MATSUDA 1998, 2005; PAREDES MAURY 1999). L'anthropologue David Matsuda a envisagé les fouilles clandestines comme une activité socio-économique des paysans sud-américains (MATSUDA 1998, 2005). De même Sofia Paredes Maury a décrit la *huechería* dans le contexte de l'économie rurale de la gomme au Guatemala (PAREDES MAURY 1999).

22 'Intangible cultural heritage – Working Definitions', Table ronde organisée à Turin du 14 au 17 mars 2001. Cité dans : Report on the Preliminary Study on the Advisability of Regulating Internationally, through a New Standard-Setting Instrument, the Protection of Traditional Culture and Folklore. <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001225/122585e.pdf> .

23 2<sup>ème</sup> réunion extraordinaire du Jury international pour la proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité (Elche, Espagne, 21-23 septembre 2001). <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/04594-EN.pdf>.

24 [http://www.unesco.org/bpi/pdf/memobpi36\\_culturaldiversity\\_fr.pdf](http://www.unesco.org/bpi/pdf/memobpi36_culturaldiversity_fr.pdf).

25 Pour un tour d'horizon sur la théorisation du patrimoine immatériel, voir BROWN 2005.

26 Conférence inaugurale de l'Association for Critical Heritage : 'The Re/theorisation of Heritage Studies' (Gothenburg, Sweden, June 5-8 2012).

Dans une démarche similaire, l'archéologie ethnographique s'est orientée sur l'environnement social des fouilles archéologiques. Les domaines de l'éthique, généralement relevant de positions figées légal/illégal, se sont ainsi élargis à la participation des communautés locales à la production des connaissances, jusqu'à défendre un « droit de piller » au nom d'une « justice économique » dans le cadre d'économies de survie (HOLLOWELL 2006), en suscitant un débat sur les orientations de la discipline (SKEATES *et al.* 2012).

#### LE PATRIMOINE CULTUREL AU MALI : CONDITIONNALITÉ ET VISIBILITÉ INTERNATIONALE

Dans les années 1990, les autorités maliennes intégrèrent la sauvegarde du patrimoine culturel dans les créneaux « éthiques » du processus d'intégration nationale qui suivit la fin du monopartisme des première et deuxième républiques (1960-1991) à partir de la lutte contre les fouilles clandestines des sites d'habitat et le commerce illégal d'objets anciens. La criminalisation des fouilles villageoises s'inscrivit dans une progressive institutionnalisation de la politique culturelle malienne démarrée, en 1976, avec la création du Ministère de la Culture et les « Journées des musées ». En 1982, l'inauguration du nouveau Musée national du Mali et la divulgation, en sourdine, d'une première circulaire du Ministère de la Culture interdisant les fouilles non autorisées marquèrent le début de l'illicéité du commerce d'objets archéologiques et de la lutte contre le pillage, scellée par la législation nationale de 1985 et 1986 réglementant l'accès aux sites archéologiques et la commercialisation des biens culturels<sup>27</sup>. En décembre 1983, le Musée national du Mali accueillit l'exposition « Survol de l'archéologie malienne », consacrée à des objets archéologiques provenant de saisies et de collectes de surface. Après l'inauguration du musée, cette initiative renforça davantage les démarches d'officialisation de la lutte contre ce que l'on appelle couramment le « phénomène du pillage des sites archéologiques ». Parmi les objets présentés lors de l'exposition figuraient des statuettes anthropomorphes collectées en morceaux sur le site de Fakola (Bougouni) par Samou Camara lors d'une mission menée avec Tereba Togola et Michel Raimbault et assemblées au Musée national<sup>28</sup>. Aujourd'hui, le Musée

national du Mali, rénové en 2002 grâce à un financement de l'UE, s'affiche au sein du débat international sur le patrimoine culturel comme l'un des principaux référents du continent africain. Il est considéré comme un cas réussi de « bonne gouvernance » culturelle et reflète le rôle privilégié du Mali, deuxième partenaire en Afrique de la Coopération au Développement de l'UE, à l'issue de la démocratisation entamée après les élections présidentielles de 1992<sup>29</sup>.

La politique d'intégration nationale de l'après-régime Traoré ne fit qu'accroître ce processus (PANELLA 2012b). Dans ce cadre, l'on promut une politique d'homogénéisation culturelle censée apaiser, entre autres, le conflit social engendré par les émeutes qui accompagnèrent la chute du régime<sup>30</sup>. Ce processus sous-entend une logique de « monumentalisation du passé » (HERZFELD 2004) apte à bâtir un pont entre présent et passé ainsi qu'une mémoire collective partagée (ROWLANDS 2005). Les élites maliennes se sont ainsi engagées dans la promotion de l'histoire orale, en particulier de l'épopée maninka de Sunjata (JANSEN 2000; ARNOLDI 2003, 2006; DE JORIO 2006), considérée comme un élément d'homogénéisation ethnique et de représentation de la « paix sociale » fortement voulue par le Président Alpha Oumar Konaré. Cette démarche répondait, par ailleurs, au « réaménagement des préférences » de la Banque Mondiale vers les DSA (dimensions sociales de l'ajustement) lancé au début des années 1990<sup>31</sup>. Celle-ci aboutit, en 2010, aux « Objectifs du Millénaire pour le Développement », où l'on souligna l'importance du développement culturel dans la lutte contre la pauvreté. Ce mécanisme a, d'ailleurs, été propre à d'autres processus de labellisation engagés par les organisations internationales, tels que la pauvreté, la sécheresse ou les Droits de l'Homme (COWAN *et al.* 2001; GLENZER 2002; ENGLUND 2006). Ces politiques de la gouvernance « éthique » (pillage pétrolier, pillage des ressources naturelles, pillage des cultures) sont en ligne avec une conception anthropiste des patrimoines africains, qui touche aussi le vo-

27 Loi n°85-40/AN-RM du 26 juillet 1985 concernant la protection et la promotion du patrimoine culturel national ; décret n°275/PG-RM du 4 novembre 1985 portant sur la réglementation des fouilles archéologiques ; loi n°86-61/AN-RM du 26 juillet 1986 portant sur la profession de négociant en biens culturels ; décret n°999/PG-RM du 19 septembre 1986 portant sur la commercialisation des biens culturels.

28 Samou Camara, comm. pers., Bruxelles, mars 2010.

29 A l'heure actuelle, le Musée national est intégré dans l'espace du futur 'Parc national du Mali' à la suite de l'accord signé, en février 2006, entre le Ministère de la Culture et le Trust Aga Khan. Communiqué du Conseil des Ministres du 19 mai 2010 : <http://www.koulouba.pr.ml/>. Ce n'est pas ici le lieu pour une analyse des ombres du processus démocratique malien mis à nu par les événements de 2012.

30 La dernière année du régime de Moussa Traoré a été caractérisée par de nombreuses manifestations populaires dans les principales villes du pays. Entre le 22 et le 26 mars 1991, des émeutes sanglantes ont accompagné la destitution du Président Traoré à Bamako.

31 Celles-ci continuent, d'ailleurs, de faire l'objet des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté de 2002 et 2007 présentés par le gouvernement malien. <http://www.confedmali.gov.ml/cslp.php>.



**Figure CP\_1.** Terracotta anthropomorphic statuette representing a man sitting cross-legged, the hands crossed on the neck, the back covered with snakes. Inland Niger Delta region, Mali (photo: Royal Museum of Central Africa 2013).



**Figure CP\_2.** Terracotta anthropomorphic bust representing a woman with styled hair and snakes from the chest to the navel. Decoration with circular impressions. Inland Niger Delta region, Mali (photo: Royal Museum of Central Africa 2013).

let culturel. Dans cette lancée, le discours international sur le patrimoine culturel, en particulier ce qu'on appelle « phénomène du pillage » s'est inscrit dans les grands axes de conditionnalité et d'« éthicisation » des politiques nationales néolibérales régies par l'aide internationale. En 1994, la Banque Mondiale érige le patrimoine culturel en élément de développement incontournable en Afrique subsaharienne<sup>32</sup> et, au cours de la même année, l'Unesco lance la « Décennie mondiale du développement culturel »<sup>33</sup> (DIOP & BENOIST 2007). La priorité fut donc donnée au développement participatif (HACKENBERG 2002) à travers la création d'une masse critique rurale sensibilisée sur le thème du patrimoine culturel. A cela s'ajouta, au début des années 1990, la création, au Mali, de trois Missions

32 Banque Mondiale 1994. 'La conservation du patrimoine culturel dans le processus de développement', *Findings, Région Afrique* 11, février 1994.

33 Ce programme prévoyait cinq volets d'action : dimension culturelle du développement, culture et durabilité, culture, tourisme et développement, pluralisme culturel et investissement dans la culture.

Culturelles et la mise en place de « cellules de sauvegarde » villageoises (PANELLA 1995). Il s'en suivit des séances de théâtre itinérant de sensibilisation sur le pillage d'objets (BEDAUX & ROWLANDS 2001) et la création des « banques culturelles » (GUEYE 2002; KEITA 2005; MAYOR *et al. ce volume*).

Cette démarche néotraditionaliste de l'Etat malien trouva son ancrage matériel à travers la patrimonialisation des terres cuites anciennes du Delta intérieur du Niger, connues comme « terres cuites de Djenné » (*Figs. 1 et 2*). Acheminés sur le marché européen et nord-américain à la fin des années 1960, ces objets acquièrent une valeur marchande croissante qui atteignit son sommet au cours de la première moitié des années 1980 (PANELLA 1994). Entre les années 1980 et 1990, la connotation de « chefs-d'œuvre » conférée par le marché de l'art à travers la sponsorship de maints collectionneurs et l'enrobage médiatique des catalogues d'expositions temporaires furent à la base de l'entrée de ces oeuvres parmi les 'biens mobiliers' du patrimoine culturel malien, et de leur transformation en emblèmes de la lutte contre le « génocide culturel » du commerce illégal d'objets d'art. L'adoption

des terres cuites « Djenné » en tant que vecteurs de la promotion de l'histoire orale nationale et sous-régionale s'est accompagnée de la création d'un *pedigree* marchand à partir de datations à la thermoluminescence « ciblées », dans la plupart des cas oscillant entre le 12<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> siècle, soit la période classique de l'empire du Mali, connue aussi par les collectionneurs et par le public avisé (PANELLA 2004, *sous presse*). Vingt ans durant ces *objets trouvés* ont ainsi représenté le fer de lance de la construction politique du patrimoine culturel malien, la preuve d'une cohabitation de fait s'est ainsi déterminée entre politique culturelle malienne et marché de l'art.

### JE SUIS VU DONC JE SUIS : TRAJECTOIRES DE CONSTRUCTION DES SUJETS ILLÉGAUX

Le monopole d'une acception visuelle du patrimoine culturel représente à la fois une condition nécessaire à l'identification formelle et esthétique des objets en tant que « biens », et un *discrimen* marchand et juridique. L'apport de l'archéologie au débat sur le pillage à travers d'une part la réitération des interventions sur la perte de la stratigraphie des sites pillés et d'autre part les images des traces de fouilles clandestines a contribué davantage à faire le lien entre visualisation des fouilles villageoises et illégalité. Pendant les années 1990, les archéologues ont engagé et alimenté un débat public sur le 'phénomène du pillage' (TUBB 1995; VITELLI 1996; BRODIE *et al.* 2000) lié à une politique orientée sur les objets, telle que Henry Merryman l'a déclinée : documentation, conservation, et accessibilité (MERRYMAN 1994). Le cas de l'Afrique est particulièrement éclairant dans ce sens (MCINTOSH & KEECH-MCINTOSH 1986; RAIMBAULT & TOGOLA 1989; SCHMIDT & MCINTOSH 1996; BEDAUX 1998; BEDAUX & ROWLANDS 2001). Michael Rowlands a expliqué la consolidation d'une acception archéologique, et donc visuelle, du patrimoine culturel par le fait que les bases de données de l'archéologie sont imbriquées dans une logique capitaliste des relations de propriété qui fait de ces dernières une question de propriété privée (ROWLANDS 1998). L'approche conservatrice de l'archéologie a ainsi défini les contours de la tournure juridique du concept de « bien culturel » et véhiculé une territorialisation du matériel à partir de la rhétorique du « sens du passé » et des principes de traçabilité et de classification<sup>34</sup>. Le remarquable travail de monitoring cartographique des sites archéologiques du Delta intérieur du Niger touchés par les fouilles villageoises conduit par Annette Schmidt dans les années 1989-2002 (DEM-

BELE *et al.* 1993; PANELLA *et al.* 2005; SCHMIDT 2010) en est un exemple. Le fait d'envisager couramment tout espace d'habitat ancien en tant que site archéologique reflète également une déontologisation de l'espace à travers la revendication d'une propriété intellectuelle qui se manifeste à travers le refus de toute intervention non relevant d'une démarche archéologique agréée. En réalité, la majorité des espaces d'habitat concernés n'ont pas fait l'objet de fouilles archéologiques scientifiques ; en revanche, un nombre important d'entre eux sont inconnus par les archéologues et très bien connus par les paysans-fouilleurs.

En février 2002, j'ai été témoin d'une confrontation corsée entre Samou Camara, qui dirigeait l'une des campagnes de fouilles du projet « Mali-Sud » sur le site de Guaguala (CAMARA 2005, 2008a, 2008b, *sous presse*), et un groupe d'orpailleuses auprès desquelles je menais des enquêtes sur l'orpaillage artisanal dans la région du Basidibé (PANELLA 2005, 2007, 2010; LUNING *et al.* à paraître). Ces orpailleuses pratiquaient quotidiennement l'orpaillage alluvial (creusement des dépôts alluviaux et tamisage des sédiments) à quelques mètres seulement du carré de fouille, tout près du lac artificiel du barrage hydroélectrique de Sélingué. Parfois, leurs coups de calebasse dépassaient les limites du carré de fouille en se superposant à la stratigraphie en place tracée par les archéologues. Par ailleurs, chaque année, le carré de fouille était systématiquement inondé par les eaux du bassin de retenue du barrage. Ainsi, une discussion s'engagea opposant d'une part la nécessité de préserver la stratigraphie et l'accès au site, et d'autre part la nécessité, revendiquée par les orpailleuses, de continuer une activité de survie qu'elles avaient toujours pratiquée, même dans le périmètre investi par la fouille<sup>35</sup>.

Les dynamiques d'objectivation véhiculées par un passé archaïsé et un marché de l'art marqué par la notion de *pedigree* ont concerné non seulement les objets, mais aussi les acteurs sociaux impliqués dans les réseaux d'écoulement locaux, en particulier les 'paysans-fouilleurs (appelés couramment « pilleurs »)'. Plutôt que sur l'organisation sociale des fouilles, médiatiquement invisible, la construction du 'phénomène' du pillage s'est ainsi bâtie sur une rhétorique du matériel déclinée à travers des marqueurs d'illégalité, tels les traces de fouille (PANELLA *et al.* 2005), les images des paysans 'pilleurs' ou les photos d'objets volés (bases de données Interpol, ICOM, Carabinieri Art Squad, *etc.*). Ceux-ci bâtissent une scénographie

34 La galerie de photos dans la publication Icom *Cent objet disparus. Pillage en Afrique* et la Liste Rouge des biens culturels 'en péril' à travers le monde en témoignent. <http://icom.museum/programmes/lutte-contre-le-traffic-illicite/L/2/>.

35 Ces orpailleuses étaient engagées dans un conflit avec le propriétaire du terrain sur lequel elles pratiquaient l'orpaillage. Une intéressante analyse des rapports entre orpaillage artisanal et droit foncier nous éloignerait de l'objet de cet article.

du pillage censée créer une représentation homogène de l'illégalité ainsi qu'une perception des objets archéologiques et ethnographiques en tant qu'objets juridiques et donc « biens culturels ». L'objectivation du phénomène du pillage à travers ses « corps du délit » s'est produite par la répétition de mêmes messages dans le but d'établir des critères de jugement. Des sujets illégaux sont ainsi construits à travers la répétition d'images de corps du délit hétérogènes (corps du fouilleur, traces de fouilles, fragments de terres cuites, équipement de fouille), à travers lesquels l'on met en scène un paysage réifié du pillage où l'on propose sur le même plan sémantique les corps des fouilleurs et les traces de fouilles. Le fait que dans la presse les paysans soient représentés le visage caché, avec leurs outils de travail en premier plan et accompagnés par la notice : « pilleurs pris en flagrant délit » (SOURCE UNESCO 1994) n'a fait, finalement, qu'accroître le label d'illicéité et de clandestinité des fouilles villageoises, en marquant davantage la condition marginale de ces acteurs dans l'arène du discours d'Etat sur le patrimoine culturel. Cette démarche d'illégalisation concerne d'ailleurs une vaste palette d'acteurs marginaux touchés par les démarches sécuritaristes des politiques néolibérales (SERFATI 2009). Les 'immigrés clandestins', proposés dans la presse toujours en 'affaires, sales et méchants', inséparables de leurs 'corps du délit' (leur propre corps mal vêtu et marqué par les épreuves des traversées et les bateaux-épave) ne sont que le cas le plus éclatant<sup>36</sup>. Le cas des paysans-fouilleurs montre ainsi que, suivant le devoir de traçabilité et de classement imbriqué dans l'acception matérielle du patrimoine, la visibilité représente un *discrimen* de jugement essentielle dans la construction des sujets/objets illégaux.

La répétition de l'image (et donc des messages) détermine une iconocratie qui régit aussi bien les logiques du marché de l'art que celles des politiques de construction de l'illégalité, tout en gardant, toutefois, des buts opposés. Dans le premier cas, elle se produit dans le cadre du système rodé de blanchiment des maisons aux enchères et des musées, censé consacrer des objets « beaux » à voir et « propres » à penser (PANELLA 2011). Dans le deuxième cas, elle modèle des acteurs sociaux « moches » et « mauvais ». A ce propos, il est intéressant de remarquer une certaine différence entre la représentation dans la littérature des fouilleurs villageois africains et celle des *huecheros* sud-américains. Alors que dans le premier cas l'on réitère systématiquement les mêmes images de paysans « décontextualisés » de leur environnement social,

représentés en « flagrant délit » (BRENT 1994), dans le cas sud-américain le rapport entre approche matérielle et approche sociale des fouilles villageoises est plus équilibré et témoigne des denses implications sociales des activités de fouille dues à la cohabitation entre marchés de l'art, de la drogue et de l'or et à l'évolution de la guérilla. Ces contextes véhiculent certainement des narratives de violence ; ils attestent, toutefois, des sphères co-présentes d'activité oscillant des bandes armées (TALADOIRE 2011) jusqu'aux paysans-fouilleurs saisonniers (PAREDES MAURY 1999). La longue tradition des fouilles villageoises en Amérique latine a encadré cette activité dans une économie familiale plus générale qui se reflète aussi dans les publications grand public (MCCONAHAY 2011; KESSLER 2011).

#### CAPITAL-PILLAGE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : DEUX FACES DE LA MÊME MÉDAILLE

La démarche d'homogénéisation et de réification des paysages sociaux qui constituent les fouilles villageoises concerne aussi le message récurrent 'pillage égal pauvreté'. Comme on l'a dit, au Mali, la lutte contre la pauvreté s'est largement identifiée à la lutte contre la sécheresse. Le Delta intérieur du Niger a constitué une synthèse idéale pour la politique de visibilité internationale de l'Etat malien épousant le discours officiel sur la sécheresse, indexée déjà dans un article de vulgarisation de 1989 comme un élément déclencheur du pillage (RAIMBAULT & TOGOLA 1989) et sur le développement culturel à travers la sensibilisation des populations vers le pillage des biens culturels. Cette vision, véhiculée par la presse (DEMBELE 1990) a présenté les paysans à la fois comme « the poorest of the poor » et comme pilleurs en insufflant un rapport automatique entre sécheresse, pauvreté et pillage.

L'analyse des activités de fouille villageoise dans le Sud du pays impose toutefois des nuances. Les enquêtes que j'ai menées avec Samou Camara<sup>37</sup> auprès d'anciens fouilleurs des zones de Bougouni (2000) et de Kolondiéba (2004, 2005) révèlent que ce monde paysan, représenté par les médias comme une nappe de pauvreté homogène, présente, en réalité, de multiples facettes. Premièrement, dans la région de Bougouni, l'enjeu du coton constitue un élément à la fois de paupérisation et d'enrichissement de l'économie familiale, qui détermine dans les deux cas un engagement dans la recherche de terres cuites. Namaké,

36 Les travaux en sciences sociales sur les représentations de l' 'étranger' et de l' 'immigré clandestin' sont nombreux. Pour n'en citer que quelques-uns, voir CALAVITA 2005 et RIVERA 2010.

37 Je tiens à remercier mon compagnon Samou Camara pour les risques réitérés qu'il a voulu partager avec moi au cours de nos enquêtes dans le Baniko.

paysan aisé et conseiller communal, avait été mentionné par la CMDT (Compagnie Malienne des Textiles) comme l'un des meilleurs producteurs de coton de 1999. Il décrit la fouille des sites anciens comme l'une de ses activités saisonnières de routine telles que l'orpaillage ou la culture du coton. Lorsque j'ai demandé à cet informateur s'il y avait eu des fouilles pendant la sécheresse de 1983-84, il a répondu par l'affirmative en spécifiant, toutefois, que la sécheresse n'a pas été influente dans le choix de s'adonner à la recherche d'objets. En même temps, l'on remarque néanmoins que la chute du prix du coton est mentionnée par un autre informateur travaillant au compte de Namaké comme un élément de poids dans le choix des paysans moins aisés de s'investir dans la fouille. De même, dans les régions du Manden et du Wasolon, il existe un système de vases communicants entre la culture du coton et l'orpaillage artisanal ; lorsque les paysans n'arrivent pas à restituer le crédit des engrais emprunté à la CMDT, ils s'investissent davantage dans la recherche de l'or (PANELLA 2010b). En défaut de revenus dérivés d'une activité de rente, tel que le coton, des rapports hiérarchiques s'installent aussi au sein des paysans les moins aisés suivant l'extension du réseau relationnel (un contact avec un petit intermédiaire local) ou la disponibilité de petits moyens de transport (PANELLA 2010a).

Une deuxième nuance concerne l'organisation des équipes de fouille. D'après les témoignages que j'ai pu collecter dans la région de Bougouni, à la différence des équipes de la région de Mopti, constituées de migrants saisonniers ou, du moins, de fouilleurs originaires de régions éloignées des zones de fouille, la plupart des équipes des régions méridionales sont composées de paysans issus de villages gravitant dans la zone de fouille. Ceux-ci bénéficient par conséquent de rapports de proximité censés amortir l'insécurité économique ainsi que d'une connaissance approfondie des sites. En revanche, les revenus des fouilleurs de la région de Mopti étaient généralement plus élevés et plus réguliers en raison d'une organisation sociale plus structurée et d'un investissement financier plus important grâce aux rapports directs de certains chefs d'équipe avec des collectionneurs européens et américains. Ces exemples témoignent d'un paysage social de la fouille villageoise articulé et hiérarchisé par rapport aussi bien aux membres de l'équipe de fouille qu'aux autres catégories d'acteurs impliqués dans l'écoulement des objets (intermédiaires locaux, anti-quaires locaux, antiquaires urbains).

En revanche, dans le discours officiel sur le « pillage », les paysans deviennent des acteurs muets dans un horizon de pauvreté réducteur, qui efface la complexité des trajectoires économiques individuelles et familiales, ainsi que la stratification sociale des circuits

au sein des réseaux ruraux du commerce d'objets<sup>38</sup>. De surcroît, ils sont présentés comme « pilleurs » d'objets dont la patrimonialisation a été, pourtant, directement proportionnelle à l'essor de leur valorisation marchande à travers les fouilles villageoises. Encastrés dans un message d'Etat oscillant entre criminalisation et paternalisme, les paysans reflètent une pauvreté que l'on pourrait appeler « cosmique ». L'image des « plus pauvres parmi les pauvres » ne semble ainsi relever que d'une sélection apte à suggérer un lien cohérent entre horizon officiel de la sécheresse et acteurs officiels du pillage.

## L'ESPACE / TEMPS DU PILLAGE

Un troisième élément de réification du paysage social des fouilles villageoises est l'effacement de la dimension spatio-temporelle des pratiques sociales qui les constituent. Entre 1993 et 1995, la médiatisation des fouilles clandestines des sites archéologiques battait son plein. L'analyse des articles des années 1990 montre bien que la création de la « lutte contre le pillage » s'est produite à travers la répétition d'un nombre fort limité d'informations génériques sur les réseaux d'écoulement locaux, centrées sur la région du Delta intérieur du Niger (DEMBELE *et al.* 1993; SANOGO 1999). De surcroît, l'Espace/Temps du discours officiel sur le pillage a figé, à travers l'emploi du « présent ethnographique », des activités très éloignées dans le temps réel par rapport au moment de leur médiatisation. Les dimensions du temps et de l'espace ne sont pas des entités neutres, mais elles relèvent des imbrications sociales et politiques. Elles évoluent dans une perspective occidentale qui mesure la distance en termes de rapport de force entre observant et observé (BENDER 2002). Bien qu'ils soient réels, les processus sémiotiques ont besoin, pour se produire, d'un emplacement spatial qui se manifeste, dans le langage, à travers des métaphores physiques (HANDLER 2003). Dans le discours sur le patrimoine culturel, ces métaphores sont représentées par l'approche objectivante du principe de préservation suivant lequel la culture matérielle peut être « décrite, circonscrite, inventoriée [...] » (HANDLER 1986, traduction de l'anglais par l'auteur). Cependant, alors que cette démarche est relativement aisée dans le cas d'entités physiques, elle

38 J'ai analysé les politiques de conditionnalité qui sous-tendent la liaison pillage/pauvreté au Mali à l'Annual Meeting de l'African Studies Association (ASA) 2008 (Chicago, 13-16 Novembre 2008) : 'The 'capital-pillage' and the Fight Against Poverty in Mali' ainsi qu'au colloque « The Past for Sale ? The Economic Entanglements of Cultural Heritage », UMass Amherst Center for Heritage and Society, 15-17 Mai 2013 : "Wealthy 'Poor Looters' and Poor 'Nasty Dealers'. Economic Trajectories and Hierarchy in Rural Networks of the Illegal Antiquities Trade in Mali".



devient problématique dans le cas d'activités culturelles « non-spatiales » et « sémiotiques » (HANDLER 2003: 357), telles que les stratégies de survie ou les rapports de pouvoir, à savoir des agents culturels régis par des actions humaines contradictoires et par les aléas de la contingence temporelle.

A l'instar de la « mise en scène » des objets véhiculée par le marché de l'art, la représentation de l'espace-temps du pillage ne sous-entend pas de contemporanéité entre les actes de production et les œuvres en elles-mêmes. Ainsi, ces données, se référant à des situations très éloignées dans le temps par rapport au moment de leur divulgation, ont déterminé un hiatus temporel entre les pratiques de fouille et la fabrication médiatique de l'évènement-pillage. Encore une fois, un parallèle se dessine avec la création des « flux » migratoires et la canalisation de l'opinion publique à travers la réitération de mêmes statistiques et de quelques données génériques de simplification de la complexité (HIBOU 2012). L'omniprésence de quelques données matérialise ainsi une entité sociale homogène, un « phénomène » où les éléments contradictoires, relevant du rapport entre pouvoir politique et discours sur le patrimoine, ainsi que de la nature fragmentée des réseaux d'écoulement locaux, sont gommés. En revanche, les anciens fouilleurs développent une dimension émique de leurs activités de fouille en déclinant des temporalités fragmentées, discontinues, des phases du temps vécu de la fouille. Ces acteurs créent ainsi un espace-temps de la nostalgie que l'on retrouve, une fois de plus, dans la rhétorique du retour des migrants (DE LATOUR 2003). Souvent, ces fouilleurs ont pâti de la faim et de la soif sur les sites ; parfois, ils y ont trouvé la mort (PANELLA 2002). A cela s'ajoute la variété des objets liés à des sites donnés. Derrière des étiquetages trompeurs telles que 'style de Ségou', 'style Bankoni', 'style Djenné', se cachent des observations attentives des paysans-fouilleurs aussi bien des objets que du contexte de découverte qui constituent des contributions parallèles et complémentaires par rapport à celles que l'on peut relever lors de prospections archéologiques (PANELLA *et al.* 2005). La mémoire des objets est ainsi fortement liée aux conditions de découverte, de déterrement et d'écoulement et relève du domaine des relations biaisées et contradictoires du social.

#### ETHIQUE ET VISIBILITÉ DU PATRIMOINE : UN PACTE DE NON-INGÉRANCE ?

Dans les passages précédents, j'ai essayé de montrer que, avant de constituer un élément fonctionnel du débat sur le pillage, la construction d'un discours 'éthique' sur le patrimoine s'inscrit dans la politique d'intégration nationale qui a suivi les premières élec-

tions démocratiques au Mali, en 1992. Ceci se produisit suivant une politique de monumentalisation du passé qui sous-entendit la création d'une mémoire et d'une éthique collectives à travers le partage de l'histoire orale et, en même temps, la sélection d'objets de patrimoine « beaux » et « bons » : les terres cuites anciennes du Delta intérieur du Niger. Cependant, derrière ce discours officiel, l'évolution du commerce de ces terres cuites et la progressive construction de leur *pedigree* témoignent que le marché de l'art, indexé comme la cause première du trafic d'objets a été, en réalité, le vecteur de référence de la valorisation esthétique et marchande de ces œuvres. L'évolution du débat international sur leur circulation en Occident (média, musées, mondes académique et institutionnel) montre que le binôme éthique/légalité a varié en intensité dans le temps suivant l'estimation marchande des terres cuites et l'évolution des politiques internationales d'agrément des critères du patrimoine au sein d'une hiérarchie mondialisée de valeurs (SCHRAMM 2000; HERZFELD 2004). A titre d'exemple, le « blanchiment » de la célèbre collection de Menil (Fondation de Menil, Houston), entièrement composée d'objets issus de fouilles clandestines, révèle toute l'ambiguïté des instances de légitimité du concept d'illégalité en raison du rapport symbiotique entre visibilité et patrimoine, en dépit de toute implication éthique ou légale. L'effacement temporaire, entre 1997 et 2005, des terres cuites du Delta intérieur du Niger sur le marché et le lancement des « patrimoines immatériels » par l'Unesco en 2001 ont déterminé un relâchement de la réaction par rapport au thème de l'illégalité et, par conséquent, une certaine dilution des enjeux d'ordre éthique liés à la circulation des terres cuites en Occident déterminant un virage de la politique culturelle malienne vers le patrimoine architectural et l'art contemporain<sup>39</sup>. Par conséquent, la baisse de la médiatisation du pillage au niveau des média, très intense dans la première moitié des années 1990, a comporté aussi une baisse d'intensité dans la perception de l'illégalité imbriquée dans la circulation de ces portedrapeau du patrimoine malien. Dans le tracé de bien d'autres introductions surréalistes qui ont encadré la présentation d'objets archéologiques « décontextualisés » (*cf.* DE GRUNNE 1980: VII-293, 1987; LEHUARD 1986; ANATI 1991: 5-9), Kristina Van Dyke, ancienne conservatrice de la section Afrique de la Fondation de Menil, réitérait son regret du manque de données sur les sites de provenance des terres cuites, tout en gardant son espoir pour les études à venir (VAN DYKE

39 Parmi d'autres initiatives, en novembre 2008, l'Association pour la Défense et l'Illustration des Arts d'Afrique et d'Océanie (ADEIAO) a fait don au Musée national du Mali de 82 œuvres d'artistes contemporains provenant de plusieurs pays du continent africain.

2007, 2008). En réalité, les sites de provenance et les modalités de découverte ne sont pas totalement inconnus. Compte tenu des dynamiques de commande, d'approvisionnement et d'écoulement des objets en cours pendant les années 1970 et la première moitié des années 1980, il est vraisemblable qu'un nombre de marchands et collectionneurs aient reçu des informations assez détaillées sur les lieux de découverte des statuettes. Pour ne citer qu'un exemple, un de mes informateurs maliens, un fouilleur très expérimenté de la région de Mopti, à la fin des années 1970, reçut en mains propres une somme d'argent très importante par un marchand d'art européen pour financer l'ouverture d'une fouille (PANELLA 2002). Le *restyling* médiatique de la collection De Menil semblerait démontrer, finalement, que la survie du patrimoine culturel en tant qu'instrument de sélection esthétique et juridique passe nécessairement par le maintien de sa visibilité et cela en dépit de la vie sociale de l'objet.

## CONCLUSION

L'analyse des dynamiques de maintien de la visibilité du patrimoine culturel malien à travers la lutte contre les fouilles clandestines révèle finalement que, dans l'arène politique nationale et internationale, la visibilité, qu'elle se réfère aux objets pillés en eux-mêmes ou au débat sur le pillage, est, à la fois, raison d'être et outil de pérennisation du patrimoine culturel, ainsi que gradient éthique et économique. En particulier, la parabole médiatique des terres cuites « Djenné » montre que le discours politique sur le pillage des sites archéologiques semble avoir abouti à une banalisation épistémologique dans le but de répondre à une « normalisation » (HIBOU 2011) de la production culturelle malienne et d'assurer la réitération visuelle des terres cuites, afin de maintenir la valeur esthétique et marchande du logo « Djenné ». La baisse de visibilité du débat sur le pillage des biens culturels s'explique finalement par la difficulté d'élargir son espace de représentation à la théorisation du patrimoine immatériel, toujours basé sur le principe de visibilité, et au public du tourisme. À l'exception de quelques objets exposés dans les salles permanentes du Musée national, la connotation « illicite » des terres cuites anciennes en fait, finalement, des biens culturels invisibles et donc inexploitable.

En conclusion, dans un domaine où le débat déontologique semble omniprésent, l'on remarquera que, du point de vue épistémologique, ce dernier se bute à quelques questions majeures. La médiatisation de la lutte contre le pillage a déterminé une dichotomie fictive entre réseaux légaux et illégaux du patrimoine malien, véhiculée par une connotation 'éthique' et 'humaniste' du patrimoine culturel dans le cadre des

rapports de conditionnalité imbriqués dans le processus de démocratisation entamé en 1992. J'ai essayé de montrer que, en réalité, le discours sur la sauvegarde du patrimoine culturel a comporté un processus de patrimonialisation d'objets, pourtant pillés, à partir de la valorisation marchande et esthétique du marché de l'art, nourri par ces mêmes réseaux illégaux qui font la cible de la lutte contre le pillage. Il en est pour preuve le fait que, entre 1980 et 1995, la construction de l'illégalité a été directement proportionnelle à la hausse de l'estimation marchande des terres cuites « Djenné ». La médiatisation de la lutte contre le pillage a, pourtant, banalisé cette contradiction en déterminant non seulement une dichotomie entre réseaux légaux et illégaux du patrimoine, mais aussi l'identification de l'éthique du patrimoine avec l'empreinte legaliste véhiculée par les mesures législatives nationales et internationales. La réduction du débat sur le pillage à ses aspects législatifs et à des saisies d'objets ponctuelles emphatisées par la presse est symptomatique de la difficulté de concilier le principe de visibilité du patrimoine avec la complexité des réseaux de détournement et d'écoulement des objets, caractérisés par l'extrême mobilité des équipes de fouille et par la variété des parcours personnels des acteurs impliqués dans les premiers maillons de la chaîne. L'absence totale de liens entre « mise en scène » du patrimoine culturel et vie quotidienne des fouilleurs pérennise la dichotomie entre élites urbaines et arrière-pays, ainsi que l'homogénéisation des catégories d'acteurs impliquées dans le commerce d'objets. À la lumière de ces propos, le décalage entre les revendications éthiques imbriquées dans le discours officiel sur la sauvegarde du patrimoine et la nature « illicite » des réseaux d'approvisionnement représente un nœud épistémologique qui me paraît central pour une véritable théorisation du débat sur le patrimoine culturel.

## BIBLIOGRAPHIE

- Anati, E. 1991. Alla ricerca delle radici. In: Anati, E. (ed.), *Dalla terra all'arte. Terrecotte africane da collezioni comasche*. Catalogue de l'exposition Dalla terra all'arte. Terrecotte africane da collezioni comasche Como, Pinacoteca Civica, Palazzo Volpi, 14 décembre 1991-1<sup>er</sup> mars 1992. Fidia edizioni d'arte, Lugano/Milano, pp. 5-9.
- Arnoldi, M.J. 2003. Symbolically inscribing the city. Public Monuments in Mali, 1995-2002. *African Arts* 36 (2), 56-65.
- Arnoldi, M.J. 2006. Youth festivals and museums: the cultural politics of public memory in postcolonial Mali. *Africa Today* 52 (4), 55-76.
- Bayart, J.-F. & Warnier, J.-P. 2004. *Matière à politique. Le pouvoir, le corps et les choses*. Karthala, Paris.
- Bedaux, R. 1998. *Rendez-nous notre bœuf. Het behoud van cultureel erfgoed in Mali*. CNWS, Leiden.

- Bedaux, R. & Rowlands, M. 2001. The Future of Mali's Past ? *Antiquity* 75 (290), 872–876.
- Bender, B. 2002. Time and Landscape. *Current Anthropology* 43, Supplement: Repertoires of Timekeeping in Anthropology, S103–S112.
- Brent, M. 1994. The Rape of Mali. *Archaeology* 47 (3), 26–35.
- Brodie, N., Doole, J. & Watson, P. 2000. *Stealing History. The Illicit Trade in Cultural Material*. McDonald Institute, Cambridge.
- Brown, M. 2005. Heritage Trouble: Recent Work on the Protection of Intangible Cultural Property. *International Journal of Cultural Heritage* 12, 40–61.
- Butler, B. & Rowlands, M. forthcoming. *The Dignity of Heritage*. Routledge, London.
- Calavita, K. 2005. *Immigrants at the Margins: Law, Race, and Exclusion in Southern Europe*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Camara, S. 2005. Le site archéologique de Guaguala dans la vallée du Sankarani. *Etudes Maliennes* 63, 18–65.
- Camara, S. 2008a. La Mission de Recherche Archéologique et Anthropologique de l'Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente (IsIAO) dans la vallée du Sankarani (Mali). *Finis Terrae Magazine* 1 (2), 99–105.
- Camara, S. 2008b. Mali. Il passato ritrovato. Le ricerche della missione dell'IsIAO aprono nuovi orizzonti alla ricerca archeologica italiana nell'Africa occidentale e nuove prospettive alla Cooperazione. *Ilaria. Rivista della Cooperazione Italiana* 2 (6), 18–21.
- Camara, S. in press. Recherches archéologiques dans la vallée du Sankarani, les tumulus à hypogée de Guaguala (Mali). In: *Studi in onore di Maurizio Tosi*. British Archaeological Reports. Archaeopress, Oxford.
- Cowan, J., Dembour, M.-B. & Wilson, R. 2001. *Culture and Rights: Anthropological Perspectives*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Deacon, H., with Dondolo L., Mrubata M. & Prosalendis S. 2004. The Subtle Power of Intangible Heritage: Legal and Financial Instruments for Safeguarding Intangible Heritage. HRSC Publishers, Cape Town.
- De Grunne, B. 1980. *Terres cuites anciennes de l'ouest africain*. Mémoire de licence, Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art, Louvain-la-Neuve.
- De Grunne, B. 1987. Divine Gestures and Earthly Gods. A Study of the Ancient Terracotta Statuary from the Inland Niger Delta in Mali. Unpublished Ph.D. Thesis, Yale University, New Haven.
- De Jong, F. & Rowlands, M. (eds.) 2008. *Reclaiming Heritage. Alternative imaginaries of memory in West Africa*. Left Coast Press, Walnut Creek.
- De Jorio, R. 2006. Politics of Remembering and Forgetting: The Struggle over Colonial Monuments in Mali. *Africa Today* 52 (4), 79–106.
- De Latour, E. 2003. Héros du retour. *Critique internationale* 19, 171–189.
- Dembélé, A. 1990. Site archéologique de Tenenkou. Les pillards sont passés par là. *L'Essor*, 8 juin 1990.
- Dembélé, M., Schmidt, A.M. & Van der Waals, J.D. 1993. Prospection de sites archéologiques dans le Delta intérieur du Niger. (Rapport préliminaire). In: *Vallées du Niger. Catalogue d'exposition*. Réunion des Musées Nationaux, Paris, pp. 218–232.
- Diop, M.-C. & Benoist, J. 2007. *L'Afrique des associations. Entre culture et développement*. Crepos-Karthala, Dakar/Paris.
- Englund, H. 2006. *Prisoners of Freedom. Human Rights and the African Poor*. University of California Press, London.
- Fisher, C. & Feinman, G. 2005. Introduction to "Landscapes over Time". *American Anthropologist* 107 (1), 62–69.
- Foucault, M. 2001. *Dits et écrits*. Gallimard, Paris.
- Foucault, M. 2004. *La naissance de la biopolitique. Cours au collège de France 1978-1979*. Hautes études. Gallimard/Seuil, Paris.
- Gaugue, A. 1997. *Les Etats africains et leurs musées. La mise en scène de la nation*. L'Harmattan, Paris.
- Glenzer, K. 2002. La sécheresse. The social and institutional construction of a development problem in the Malian (Soudanese) Sahel, 1900-1982. *Canadian Journal of African Studies* 36 (1), 1–34.
- Gueye, M. 2002. Rapport d'évaluation de la Banque culturelle de Fombori (Mali). [http://www.worldbank.org/wbi/banque\\_culturelle/documents/evaluations/rapport\\_eval\\_dec2002.pdf](http://www.worldbank.org/wbi/banque_culturelle/documents/evaluations/rapport_eval_dec2002.pdf)
- Hackenberg, R. 2002. Closing the gap between anthropology and public policy. The route through cultural heritage development. *Human Organisation* 61 (3), 288–298.
- Handler, R. 1986. Authenticity. *Anthropology Today* 2 (1), 2–4.
- Handler, R. 2003. Cultural Property and cultural Theory. *Journal for Social Archaeology* 3 (3), 353–365.
- Harrison, S. 2004. Forgetful and Memorious Landscapes. *Social Anthropology* 12 (2), 135–151.
- Herzfeld, M. 2004. *The Body Impolitic. Artisans and Artifice in the Global Hierarchy of Value*. Chicago University Press, Chicago/London.
- Hibou, B. 2011. *Anatomie politique de la domination*. La Découverte, Paris.
- Hibou, B. 2012. La lutte contre la criminalité économique comme expression de la norme néolibérale. In: Panella, C. (ed.), *Lives in Motion, indeed. Interdisciplinary Perspectives on Social Change in Honour of Danielle de Lame*. MRAC, Tervuren, pp. 189–222.
- Hollowell, J. 2006. Moral Arguments on Subsistence Digging. In: Scarre, C. & Scarre, G. (eds.), *The Ethics of Archaeology: Philosophical Perspectives on the Practice of Archaeology*. Cambridge University Press, Cambridge, pp. 69–93.

- Hylland Eriksen, T. 2001. Between universalism and relativism: A critique of the UNESCO concepts of culture. In: Cowan, J., Dembour, M.-B. & Wilson, R. (eds.), *Culture and Rights: Anthropological Perspectives*. Cambridge University Press, Cambridge, pp. 127–148.
- Jackson, C. & Palmer-Jones, R. 1999. Rethinking Gendered Poverty and Work. *Development and Change* 30 (3), 557–583.
- Jansen, J. 2000. Masking Sunjata: A Hermeneutical Critique. *History in Africa* 27, 131–141.
- Joy, C. 2011. *The Politics of Heritage management in Mali. From Unesco to Djenné*. Left Coast Press, Walnut Creek.
- Joyce, R. 2002. *The Languages of archaeology: Dialogue, narrative, and writing*. Blackwell Publishers, Oxford.
- Karp, I., Kratz, C., Szwaja, L. & Ybarra-Frausto, T. 2006. *Museum Frictions: Public Cultures/Global Transformations*. Duke University Press, Durham.
- Keita, D., avec Yattara, A., Macalou B., Sangaré M.S., Coulibaly M., Coulibaly, R. & Coulibaly, S. 2005. *Guide de la Banque Culturelle*. [http://www.epa-prema.net/documents/ressources/guide\\_banque\\_culturelle.pdf](http://www.epa-prema.net/documents/ressources/guide_banque_culturelle.pdf)
- Kessler, S.J. 2011. *The Mayanist: Ganja, Guerrillas, and the Jade King's Tomb*. Edition Kindle. <http://www.amazon.com/Mayanist-Ganja-Guerrillas-Kings-ebook/>
- Kirsch, S. 2001. Lost Worlds. Environmental Disaster, « Culture Loss », and the Law. *Current Anthropology* 42 (2), 167–198.
- Kirshenblatt-Gimblett, B. 2004. Intangible Heritage as Metacultural Production. *Museum International* 56 (1-2), 52–64.
- Lehuard, R. 1986. La collection du musée Saint-Gall. *Arts d'Afrique Noire* 57, 10–13.
- Loulansky, T. 2006. Revising The Concept for Cultural Heritage: The Argument for a Functional Approach. *International Journal of Cultural Property* 13, 207–233.
- Luning, S., Jansen, J. & Panella, C. *forthcoming*. The Mise en Valeur of the Gold Mines in the Haut-Niger, 1918-1939. *French Colonial History* 15 (1).
- Matsuda, D. 1998. The Ethics of Archaeology, Subsistence Digging, and Artifact Looting in Latin America: Point Muted Counterpoint. *International Journal of Cultural Property* 7 (1), 87–97.
- Matsuda, D. 2005. Subsistence Diggers. In: Gibbons, K. (ed.), *Who Owns the Past? Cultural Policy, Cultural Property, and the Law*. Rutgers University Press, New Brunswick, pp. 225–265.
- Mayor, A., Keita, D. & Tessougué, B. *ce volume*. Les banques culturelles du Mali, un exemple de gestion locale du patrimoine. *Mémoire africaine en péril*. Journal of African Archaeology Monograph Series. Africa Magna Verlag, Frankfurt am Main.
- McConahay, M.J. 2011. *Maya Roads. One Woman's Journey Among the People of the Rainforest*. Chicago Press Review, Chicago.
- McIntosh, R.J. & Keech-McIntosh, S. 1986. Dilettantisme et Pillage: trafic illicite d'objets d'art anciens du Mali. *Museum XXXVIII* (1), 49–57.
- Merryman, J.H. 1994. The nation and the object. *International Journal of Cultural Property* 3 (1), 61–76.
- Nas, P. 2002. Masterpieces of Oral and Intangible Culture: Reflections on the UNESCO World Heritage. *Current Anthropology* 43 (1), 139–148.
- Nuti, P. 2005. Unesco and Cultural Diversity. An Unconventional Approach? <http://www.aaanet.org/press/an/1205/nuti.htm>
- Panella, C. 1994. Le terrecotte antropomorfe di Jenné. Etica ed estetica (I). Mémoire de maîtrise inédit, Faculté de Lettres Modernes, Università di Roma 'La Sapienza', Rome.
- Panella, C. 1995. Les terres cuites anthropomorphes dites 'de Djenné'. Perspectives éthiques et esthétiques (II). Mémoire de DEA inédit. UFR 03, Archéologie et Histoire de l'Art, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris.
- Panella, C. 2002. *Les terres cuites de la discorde. Déterrement et écoulement des terres cuites anthropomorphes du Mali*. Thèse de doctorat, CNWS, Leiden.
- Panella, C. 2004. La vera storia delle terrecotte di Djenné. Smontaggio e ricomposizione di materiali da capolavoro. *Africa. Rivista trimestrale dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente* LIX (1), 106–124.
- Panella, C. 2005. « Je vais chercher le prix de condiments ». Rappports de genre, économie domestique et symbolique de l'or du yemasu (Vallée du Sankarani, Mali). *Africa. Rivista trimestrale dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente* LX (3-4), 426–443.
- Panella, C. 2007. L'éthique sociale du damansen. Éducation familiale et orpaillage artisanal dans le Basidibé (Wasolon, Mali). *Cahiers d'Etudes Africaines* XLVII (186, 2), 345–370.
- Panella, C. 2010a. 'Patrons' and 'petits patrons'. Knowledge and hierarchy in illicit networks of trade in archaeological objects in the Baniko region (Mali). *Review of African Political Economy* 37 (124), 228–237.
- Panella, C. 2010b. Orpaillage Artisanal et Cotoniculture: Économie Oecuménique et Éthique Sociale dans le Basidibé (Mali). In: Panella, C. (ed.), *Worlds of Debts. Interdisciplinary Perspectives on Gold Mining in West Africa*. Rozenberg, Amsterdam, pp. 50–79.
- Panella, C. 2011. The Social Life of (Plundered) Things. Les contraintes du 'donner à voir'. In: Compagnon, G. (ed.), *Halte au Pillage ! Le patrimoine archéologique en péril, du détecteur de métaux au huaquero*. Editions Errance, Paris, pp. 391–407.
- Panella, C. 2012a. Introduction. Central Peripheries and Contexts on the Verge. Absence and Marginality as spaces of emergence. In: Panella, C. (ed.), *Central Peripheries and Contexts on the Verge. Absence and Marginality as spaces of emergence*. *Africa Today* 58, 3. Indiana University, Bloomington, pp. v–xvi.

- Panella, C. 2012b. Le patrimoine culturel des autres. Conditionnalités, néotraditionalisme et création de l'illicéité au Mali. In: De Lame, D. & Mazzocchetti, J. (eds.), *Interfaces empiriques de la mondialisation. African junctions under the neoliberal development paradigm*. MRAC, Tervuren, pp. 169–186.
- Panella, C. *in press*. Etoiles filantes. La parabole des terres cuites anthropomorphes du Delta intérieur du Niger (Mali): années 1940-1990. In: Dupuis, A. (ed.), *Ethnocentrisme et création*. EMSH, Paris, pp. 79–102.
- Panella, C., Schmidt, A., Polet, J. & Bedaux, B. 2005. Le contexte du pillage. In: Bedaux, R., Polet, J., Sanogo, K. & Schmidt, A. (eds), *Recherches archéologiques à Dia dans le Delta intérieur du Niger, Mali: bilan des saisons de fouilles 1998-2003*. Mededelingen van het Rijksmuseum voor Volkenkunde, Research School CNWS, Leiden University, Leiden, pp. 15–25.
- Paredes Maury, S. 1999. Surviving in the Rainforest: The Realities of Looting in the Rural Villages of El Petèn, Guatemala. <http://www.famsi.org/reports/95096/95096ParedesMaury01.pdf>.
- Raimbault, M. & Togola, T. 1989. Le pillage des sites archéologiques au Mali. *Jamana* 23, 19–21.
- Rivera, A. 2010. *Les dérives de l'universalisme. Ethnocentrisme et islamophobie en France et en Italie*. La Découverte, Paris.
- Rowlands, M. 1998. Objectivity and Subjectivity in Archaeology. In: Kristiansen, K. & Rowlands, M. (eds.), *Social Transformations in Archaeology. Global and Local Perspectives*. pp. 26–35.
- Rowlands, M. 2005. Value and the cultural transmission of things. In: van Binsbergen, W. & Geschiere, P. (eds.), *Commodification: Things, Agency, and Identities (The Social Life of Things Revisited)*. LIT Verlag, Münster, pp. 267–281.
- Sanogo, K. 1999. The Looting of Cultural Material in Mali, *Culture Without Context* 4. <http://www2.mcdonald.cam.ac.uk/projects/iarc/culturewithoutcontext/issue4/sanogo.htm>.
- Schmidt, A. 2010. The pre- and protohistoric Togué of the Niger alluvial plain. In: *Proceedings of the Prehistoric Society* 76. Cambridge University Press, Cambridge, pp. 319–349.
- Schmidt, P. & McIntosh, R.J. 1996. *Plundering Africa's Past*. Indiana University Press, Bloomington/Indianapolis.
- Schramm, K. 2000. The Politics of Dance. Changing Representations of the Nation in Ghana. *Afrika Spectrum* 35 (3), 339–358.
- Serfati, C. (ed.), 2009. *Une économie politique de la sécurité*. Karthala, Paris.
- Sherman, D. 2008. *Museums and Difference*. Indiana University Press, Bloomington.
- Singh, J.P. 2011. *United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO): Creating Norms for a Complex World*. Routledge, New York.
- Skeates, R., McDavid, C. & Carman, J. (eds.), 2012. *The Oxford Handbook of Public Archaeology*. Oxford University Press, Oxford/New York.
- Staley, D.P. 1993. St Lawrence Island's Subsistence Diggers: a New Perspective on Human Effects on Archaeological Sites, *Journal of Field Archaeology* 20, 347–355.
- Stoczkowski, W. 2009. UNESCO's Doctrine of Human Diversity. A Secular Soteriology ? *Anthropology Today* 25 (3), 7–11.
- Taladoire, E. 2011. Le pillage archéologique en MésoAmérique et le marché de l'art précolombien. In: Compagnon, G. (ed.), *Halte au Pillage ! Le patrimoine archéologique en péril, du détecteur de métaux au huaqero*. Editions Errance, Paris, pp. 339–358.
- Tubb, K.W. 1995. The Antiquities Trade: an archaeological conservator's perspective. In: Tubb, K.W. (ed.), *Antiquities: Trade or Betrayed. Legal, Ethical and Conservation Issues*. Archetype Books, London, pp. 256–263.
- Van Dyke, K. 2007. The Menil Collection, Houston, Texas. *African Arts* LX (3), 36–49.
- Van Dyke, K. 2008. Assembling and Organizing the Corpus of Malian terracottas. Presented at the Mandé Studies Association triennial conference, Lisbon, 24 June 2008.
- Vitelli, K.D. 1996. *Archaeological Ethics*. Sage Publications, London.
- Warnier, J.-P. 2001. A Praxeological Approach to Subjectivation in a Material World. *Journal of Material Culture* 6 (1), 5–24.
- Witz, L. 2011. Revisualizing township tourism in the Western Cape: The Migrant Labour Museum and the re-construction of Lwandle. *Journal of Contemporary African Studies* 29 (4), 371–388.
- Wright, S. 1998. The Politicization of Culture. *Anthropology Today* 14 (1), 7–15.